

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Modification du règlement intérieur  
de la Commission Consultative des  
Services  
Publics Locaux (CCSPL).  
Désignation de suppléants

**Séance ordinaire du 14 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous  
la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 19 SEP. 2023

Publiée le : 19 SEP. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 19 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,  
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,  
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,  
Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme  
DUHALDE, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme  
CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M ZUILI, M.  
DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET  
M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
Mme PHILIPON  
M. ESKENAZI.....Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

**Absents**

Mme GROSJEAN  
M. AVEAUX  
M RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

M. DUCHÊNE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux  
mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville,  
cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

## **DELIBERATION N°2**

**OBJET** : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION CONSULATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - DESIGNATION DE SUPPLEANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1, L.2121-21,

Vu la délibération n°8 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant désignation des membres de la CCSPL et des associations locales et adoptant le règlement intérieur de la commission,

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2023 portant modification du règlement intérieur de la CCSPL,

Considérant que pour un bon fonctionnement de cette commission, il convient, pour les représentants du Conseil municipal, de désigner des suppléants,

Vu l'avis favorable de la Commission d'administration générale du 29 août 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ADOPTE** le règlement intérieur modifié de la commission consultative des services publics locaux, annexé à la présente délibération

**PROCEDE** à l'élection de six membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste présentée par : « Demain Montmorency »

Candidats :

- Serge BRIANCHON
- Véronique BERRA
- Eric SAURAY
- Emilie ANGELO
- Pierre GUIRAUDET

- Christian WISS

Liste présentée par : « l'Avenir Ensemble »

Candidats :

-Mme CHENET

Sont élus, à l'unanimité les membres suppléants :

- Serge BRIANCHON

- Véronique BERRA

- Eric SAURAY

- Emilie ANGELO

- Pierre GUIRAUDET

- Mme CHENET

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Charles DUCHÊNE**

Secrétaire de séance



**Maxime THORY**

Maire de Montmorency



